



# ANGY INFOS

JUILLET 2015

## LE PÉRISCOLAIRE ET L'ÉGLISE VONT OUVRIR EN SEPTEMBRE

DANS CE NUMÉRO :

L'EDITORIAL DU MAIRE	1
CONSEIL DU 28 MAI	3
LE DOSSIER	4
LE BILAN DE L'ÉCOLE	6
PREMIÈRE FÊTE DE LA MUSIQUE	6
AVEC LES ANCIENS COMBATTANTS	7
INFOS DIVERSES	8

**MAIRIE**

**Tél. :** 03.44.56.53.25.

ou 09.72.47.69.86.

**E-mail :**

[contact@mairieangy.fr](mailto:contact@mairieangy.fr)

**Fax. :** 03.44.56.86.20.

**Service Jeunesse :**

09.72.47.69.83.

**Service Etat-civil et locations de salles :**

09.72.47.69.84.

**Service administratif :**

09.72.47.69.81.

**Site Internet :** [mairieangy.fr](http://mairieangy.fr)



Voilà maintenant un peu plus d'un an que notre équipe municipale a été élue à la tête de la mairie, et notre bilan est très positif. Après avoir assaini les finances communales, nous avons bien avancé dans la réalisation des projets de notre programme, cela sans augmenter les impôts locaux plus que du coût de la vie. En premier lieu, l'ouverture de **la cantine pour les enfants scolarisés est un succès.**

De temps à autres, les adjoints et moi-même allons y manger (en payant naturellement notre repas) afin d'évaluer la prestation de l'entreprise la Normande. Les repas sont bons et équilibrés. L'ambiance est conviviale entre le personnel d'animation et les enfants. J'en profite pour féliciter le personnel de la cantine et les animateurs qui font un travail remarquable.

Nous allons continuer à doter Angy de services qui n'existaient pas **en ouvrant à la rentrée de septembre 2015 un accueil périscolaire.** Cette possibilité est demandée par de nombreux parents qui sont deux à travailler, une situation de plus en plus fréquente en raison de la conjoncture actuelle. Nous n'accueillerons que les enfants scolarisés à l'école d'Angy. Ainsi les parents pourront choisir entre laisser les enfants aux animateurs ou les confier à des assistantes maternelles. L'annonce de la mise en place de ce nouveau service nous a déjà permis de récupérer des enfants d'Angy scolarisés à l'extérieur. C'est une excellente nouvelle à deux titres : non seulement cela pérennise nos quatre classes avec l'effectif nécessaire, mais de plus cela

nous évite d'avoir à régler des frais de scolarité demandés par les communes accueillantes qui varient de 500 à 1 300 € par enfant ! Rappelons que les 10 assistantes maternelles agréées recensées dans notre commune par le Relais d'assistantes maternelles du pays de Thelle (la liste est sur le site de la ville et affichée en mairie) peuvent accueillir **13 bébés et 16 enfants à partir de 3 ans.**

A propos de l'accueil des enfants, sachez qu'un projet de crèche privée est envisagé dans des locaux disponibles près de l'Intermarché. Il vous faut savoir que la mairie d'Angy n'est pas porteuse de ce projet. Mais cela reste du domaine privé, et nous ne pourrions pas intervenir davantage.

Vous avez pu découvrir dans vos boîtes aux lettres, fin mai puis début juillet, deux tracts d'une association intitulée UDICA. **Une association dont le président et les membres n'osent même pas se nommer** alors qu'ils se pré-



**Marie-Chantal NOURY**  
Maire d'ANGY

tendent investir « d'une mission de défense pour l'intérêt des Angylois ». Parce que depuis notre élection nous sommes intransigeants sur la transparence de nos actes, nous le sommes aussi vis-à-vis de ceux qui nous dénigrent sur la voie publique. Sachez donc que le siège de l'UDICA est situé au 186, rue de Clermont, et que la liste de ses membres (dont on peut croiser la plupart à chaque conseil municipal) est disponible auprès du Journal officiel ou de la sous-préfecture. Ils n'ont manifestement pas encore saisi qu'avancer masqué ne confère aucune crédibilité.

Ils écrivent qu'il « faut rappeler au maire actuel que les élections sont terminés... ». J'en suis ravie. C'est justement ce que je demande à l'opposition municipale et à ses soutiens : qu'ils prennent - enfin ! - conscience que la nouvelle majorité est encore en place pour 5 ans minimum. En 2020, les Angylois et les Angyloises jugeront la réalisation de notre programme et se prononceront. **Il est donc grand temps de tourner la page des municipales et de nous laisser travailler en toute sérénité, pour le bien-être des habitants et la prospérité de la commune qui avait bien besoin de redorer son blason.**

Je dénonce d'ailleurs ceux qui font perdre de l'argent à la collectivité, et du temps aux agents administratifs, en demandant des justificatifs sur tout et n'importe quoi. Et - paradoxe ! - les membres de l'UDICA qui se disent inquiets pour les finances communales oublient d'expliquer que ce sont eux justement qui engagent des procédures pour amener la commune au tri-

Suite page 2

## SUITE DE L'ÉDITORIAL DU MAIRE

bunal administratif, ce qui nécessite de recourir aux services payants d'un avocat ! Ces dépenses injustifiées apparaîtront fatalement à la charge des contribuables que nous sommes - comme eux - dans le compte administratif 2015.

Mais pour le moment, nous avons un dossier lourd et complexe à monter avant le 27 septembre 2015 concernant **l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées**, malvoyantes ou malentendantes. Toutes ces mesures auraient dues être évaluées à partir de 2005... Nous devons faire le tour de toutes nos installations, école, mairie, salle multifonction, salle des sports, stade, église et cimetière dans un premier temps, avant de nous consacrer à l'accessibilité sur la voirie communale. C'est une obligation, et nous devons projeter nos solutions et en évaluer les coûts pour pouvoir demander à Monsieur le Préfet des dérogations afin d'étaler ces travaux onéreux sur 3, 6 ou 9 ans. Je vous tiendrai régulièrement au courant de l'évolution de ce dossier.

Certains voudraient que nous avançons plus vite dans l'accomplissement de travaux, par exemple au niveau de l'école. Je rappelle que nous sommes élus depuis seulement un peu plus d'un an et que **nous ne pouvons pas rattraper tous les travaux d'entretien qui n'ont**

**pas été exécutés pendant des décennies.** Sauf à augmenter les impôts de façon déraisonnée ou à recourir largement à l'emprunt, ce qui n'est pas la ligne de conduite qui nous guide. Je précise qu'afin de limiter les dépenses communales, pour chaque dossier nous recherchons systématiquement le meilleur subventionnement, ce qui automatiquement allonge les délais d'un an ou plus avant l'éventuelle acceptation.

En ce qui concerne les formations que nous suivons avec mes adjoints (d'autres sont régulièrement destinées aux agents communaux), si des opposants pensent tout connaître, pour ma part j'estime que l'on peut apprendre durant toute sa vie. **Une mairie ne se gère plus comme au siècle dernier à la manière de Grand Papa, mais comme une véritable entreprise.** L'établissement des dossiers est de plus en plus complexe, les textes de lois sont périodiquement modifiés, et il est capital de se maintenir au niveau pour ne pas laisser passer des opportunités et pouvoir répondre judicieusement à ceux qui sont procéduriers et portent plainte pour un oui ou pour un non.

Quant à la démission du 2e adjoint, M. James Derozier, je n'épiloguerai pas sur ses motivations que j'ai d'ailleurs eu la désagréable surprise de découvrir dans la presse.

Un mot pour évoquer la bêtise et le manque de civisme de quelques-uns. En effet, la municipalité a fait installer des panneaux signalétiques dans le village (« Roulez doucement » et « Interdiction de se baigner » aux étangs, des panneaux pour interdire les déjections canines sur les pelouses de l'église et de la place Henri-Barbusse, des panneaux pour signaler la proximité d'une école et inciter à la prudence, et des panneaux « 30 km/h »). Il s'avère que certains s'amusent à les détruire. **Cette dégradation volontaire a un coût pour la collectivité, et une plainte a été déposée en gendarmerie.**

Mais terminons sur une note positive. J'aimerais féliciter les agents techniques pour tous les travaux qu'ils ont réalisés dernièrement, comme la peinture du monument aux morts, le nettoyage des espaces verts ou les divers



ouvrages de rénovation. Beaucoup de travail les attend encore en cette période estivale.

Je remercie par ailleurs toutes les associations qui m'ont conviée chaleureusement à leur assemblée générale. **Nous allons ensemble créer une journée des associations Angyloises le samedi 4 octobre 2015** afin qu'elles puissent se faire mieux connaître de tous, et ainsi pouvoir continuer à jouer leur rôle festif et social dans notre commune.

Enfin, je ne peux conclure sans parler de notre église Saint-Nicolas Saint-Clair. Que l'on soit croyant ou pas, l'édifice religieux fédère toujours autour de lui toute la ferveur d'un village. C'est pourquoi **j'ai le plaisir de vous annoncer que notre église sera ouverte au public le samedi 26 septembre 2015** à l'occasion d'une messe. Après le passage d'entreprises et d'artisans, grâce au dévouement d'habitants, d'associations, d'élus et des scouts de Mouy, notre église sera enfin rendue au culte et pourra abriter vos événements familiaux.

En attendant ces prochains rendez-vous, je vous souhaite à tous de très bonnes vacances.

Marie-Chantal NOURY  
Maire d'ANGY



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 28 mai, à 19 heures. Mme le Maire signale la présence de deux huissiers de justice. M. Christophe Gaine est élu secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

**Communauté de communes du Pays de Thelle.** A l'unanimité, le conseil accepte le déménagement du siège social au 7, avenue de l'Europe à Neuilly-en-Thelle.

**Correspondant Défense.** A l'unanimité, M. Pascal Rouyère est désigné à ce poste. Il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et remplira une mission de sensibilisation aux questions de défense.



**Logement des instituteurs.** A l'unanimité, le conseil accepte la proposition du Préfet d'augmenter de 0,9 % l'indemnité représentative de logements des instituteurs.

**Mise en place d'un service périscolaire.** Par 14 voix pour et 1 voix contre (M. Crépy), le conseil accepte la mise en place d'un accueil périscolaire à la rentrée de septembre 2015. Les tarifs s'établiront selon les revenus imposables et le nombre d'enfants.

**Tarif de la cantine.** A l'unanimité, le conseil reconduit pour la saison 2015-2016 le

tarif de la cantine scolaire, soit 4,50 € le repas décomposé en 3,30 € pour le repas, et 1,20 € pour l'encadrement.

**Centre de loisirs sans hébergement (CLSH).** A l'unanimité, le conseil reconduit le barème 5 de la CAF pour les tarifs des centres de loisirs.

**Photocopie de documents en mairie.** Par 13 voix pour et 2 voix contre (M. Derozier et Mme Hembert), le conseil décide de rendre payantes en mairie les photocopies de documents autres que ceux concernant cartes d'identité, actes d'état civil, passeports, inscriptions à l'école, documents des impôts et des caisses de retraite. Tarifs: noir et blanc A4 0,10 €; couleur A4 et noir et blanc A3 0,20 €; couleur A3 0,30 €. A l'unanimité, le conseil décide d'instituer une régie pour la gestion de ce service.

**Service Jeunesse.** A l'unanimité, Mme le Maire est autorisée à solliciter une subvention de 70 % à la CAF pour l'achat d'un vidéoprojecteur évalué à 735,99 €. A l'unanimité, Mme le Maire est aussi chargée de solliciter une participation de 70 % de la CAF pour l'achat d'un logiciel évalué à 815 € pour la gestion des inscriptions au CLSH et le calcul des tarifs du service Jeunesse.

**Règlements du périscolaire et de la cantine.** A l'unanimité, le conseil adopte les règlements intérieurs du service périscolaire et du service de restauration.

**Décision modificative.** A l'unanimité, le conseil accepte une rectification de

compte pour 10 € demandée par la Trésorière municipale.

**Vente de la maison au 213, rue de l'Eglise.** A l'unanimité, après que Mme le Maire ait annoncé avoir reçu une offre d'achat de 363 000 € et ait sollicité l'avis des élus, le conseil accepte de vendre ce bien communal et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

**Démission de M. Derozier de son poste d'adjoint.** Par courrier du 23 avril 2015, le Préfet a accepté la démission de M. Derozier. Le conseil en est informé. Mme le Maire estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à son remplacement. Mme Callard, jusqu'alors 3<sup>e</sup> adjointe, devient donc 2<sup>e</sup> adjointe.

**Questions diverses.**

**Demande de subvention.** A l'unanimité, le conseil accepte que Mme le Maire sollicite la réserve parlementaire du sénateur Yves Rome pour subventionner à 50 % une classe mobile pour l'école d'Angy évaluée à 7 734 €.

**Démission de M. Derozier.** M. Derozier souhaite s'expliquer sur les raisons de sa démission. Il dit n'être plus en phase avec ses colistiers et avoir été poussé à cette décision par le départ de la Médiévale d'Angy. M. Le Cleguerec lui répond que la Médiévale d'Angy a décidé de quitter les locaux communaux du sous-sol de la salle multifonction de sa propre initiative et sans en avertir la mairie.

La séance est levée à 19 h 50.

## VENTE DU BIEN RUE DE L'ÉGLISE

Cette maison a été achetée par la ville en 2006 au prix de 480 000 € et devait soi-disant servir un projet communal qui n'a jamais été défini. Un emprunt de 500 000 € a été contracté pour une durée de 20 ans à un taux de 3,58 %. Chaque année, le remboursement de l'emprunt est de 22 518,34 € et cela jusqu'en 2026. Comme chacun peut l'imaginer, une maison vide ne peut que se dégrader. La chaudière a donc été changée en 2006 pour un montant de 10 872,30 €.

En 2014, le coût annuel de la bâtisse a atteint 8 988 € (taxe foncière, assurance, fuel, eau, etc.). Aussi, le calcul est vite fait : jusqu'en 2026, il reste 12 ans de remboursement soit 270 220 €, et autant de fois du

coût annuel soit 107 856 €. C'est-à-dire au total 378 076 €, sans compter le travail des employés communaux pour l'entretien du parc et des abords, et sans préjuger d'imprévus. De plus, l'utilisation de cette demeure dans le cadre d'un service public obligerait la mairie à réaliser des travaux de mise en conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité. Nous avons donc décidé de mettre en vente cette maison l'été dernier.



Nous avons reçu une proposition d'achat d'un couple de Touraine pour 363 000 €. Leur projet est adapté au site et conforme à nos souhaits, à savoir la création de chambres d'hôtes. On peut cependant regretter que l'ancien maire n'ait pas accepté d'offres d'achat plus importantes que celle-ci, puisque nous disposons de documents l'attestant, et n'ait même jamais présenté une seule proposition en conseil municipal. Cet attentisme, sur lequel on peut s'interroger, conduit aujourd'hui les élus à se séparer de ce bien à perte.

**DOSSIER: LE COÛT DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Nous avons été interpellés dernièrement à propos des travaux effectués au tir à l'arc. Afin de rétablir la vérité et pour mettre fin aux rumeurs fantaisistes ou mensongères, voici tout ce que vous devez savoir sur le coût exact des installations sportives à Angy. Nous n'avons rien à cacher, et vous trouverez dans cette double page toutes les informations que nous avons pu recueillir à partir des documents restés en mairie.

**Retour sur les investissements du stade**

Je ne vais pas seulement évoquer le tir à l'arc extérieur mais le stade dans sa totalité. Le terrain de football, créé par l'ancienne municipalité, a coûté 461 542 € avec 171 707 € de subventions. Il est donc resté à la charge de la commune 289 834 €.

Pour les structures du tir à l'arc extérieur, le montant total des travaux engagés par les anciens élus a atteint 78 772 €. En retirant 24 794 € de subventions, elles ont coûté aux Angylois 53 978 €. Faute d'avoir été mise aux normes, elles n'étaient pas utilisées depuis des années.

Depuis notre arrivée fin mars 2014, nous avons fait passer les membres de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) afin qu'ils nous indiquent les interventions à effectuer pour pouvoir utiliser ces installations à l'abandon.

Nous avons entrepris des travaux de mise aux normes du site extérieur du tir à l'arc en pesant le moins possible sur le budget communal :

- La terre pour rehausser la butte au fond du terrain a été offerte par un habitant de Bury, M. Nyls, que nous remercions ;
- Les palettes de bois pour confectionner les gardes de protection obligatoires, des râteliers pour les arcs, des bancs et autres objets ont été fournies gracieusement par M. Pinchot, un Angylois que nous remercions chaleureusement ;
- Le logis a été équipé par les dons des archers.

Ensuite, du matériel communal inemployé a trouvé une utilité véritable :

- La porte d'entrée rendue obligatoire par la DDCS est celle qui se trouvait dans le

grillage du football permettant jadis de venir chercher les ballons mais qu'il fallait absolument supprimer par mesure de sécurité ;

- La grande porte côté marais moisissait depuis des années dans un coin de l'atelier des services techniques ;
- Le portail qui sera installé côté rue est un second portail qui avait été acheté à la même époque que le précédent.

Côté finances, lors de la présentation du budget primitif 2015 en conseil municipal le 6 mars dernier, une opération d'investissement de 24 458 € pour le tir à l'arc a été votée à l'unanimité. Qui dit primitif dit prévisionnel: nous avons prévu large sachant que nous ne dépenserions pas tout. D'ailleurs, tous les élus étaient d'accord.

De ce fait, les seules interventions qui ont nécessité un financement ont été :

- La location d'une pelle pour enfouir les gaines électriques pour 773 €, ce qui a évité de mobiliser les employés communaux pendant des heures ;
- La mise aux normes de l'électricité par l'entreprise Daché pour 3 015 €, car il fallait un spécialiste ;
- La clôture du site pour respecter les normes de sécurité par l'entreprise ADO Clôture pour 5 827 € ;
- Quelques matériaux pour les dernières chapes de ciment, planches, sable et cailloux pour finir le beursault.



Coût total: 16 631 €, près de 8 000 € de moins que prévu au budget. Sachez aussi que nous sommes parvenus à récupérer, avant qu'elle ne soit perdue, une ancienne subvention du conseil général de 1 090 € qui vient encore minorer ces dépenses.

J'en profite pour remercier tous les bénévoles, les élus (MM. Gaine, Rouyè-

re, Le Cleguerec et Martin) et les archers qui ont débroussaillé la butte de terre avant la pose du grillage, qui ont fabriqué les gardes en bois et fait les chapes de ciment sur lesquelles sont posées les gardes et les cibles. Ils ont sacrifié leurs week-ends pour rendre ce terrain accessible et aux normes, limitant le recours aux entreprises.

**Mise au point sur les subventions des associations**

Afin de clarifier et d'homogénéiser les demandes de subventions, nous avons conçu un document que toutes les associations remplissent et nous retournent, ce qui n'a jamais existé. Cette procédure facilite la tâche des responsables associatifs autant que des élus de la commission Associations. Nous avons aussi créé un document paraphé par chaque association pour la mise à disposition des locaux communaux afin d'évaluer les jours et horaires de chacun et faire ainsi prendre conscience aux utilisateurs qu'il convient de maintenir les lieux en bon état.

Lors de l'attribution des subventions, je tiens à ne pas intervenir pendant la commission, et je m'abstiens durant le vote du budget par impartialité. Ceux qui s'étonnent d'une disparité entre les subventions, les 1 700 € du club de football local et les 2 000 € de la nouvelle compagnie d'arc par exemple, devraient comprendre que comme toute nouvelle association, celle-ci a dû subir des frais de constitution, d'équipements (achats d'une dizaine d'arcs d'initiation) et d'investissement (pour des travaux qu'elle a financés) qui n'apparaîtront pas l'an prochain.

Je pense que nous gérons très convenablement le soutien aux associations locales, et je vais vous le prouver en trois points :

- D'abord, je tiens à rappeler que nous n'avons pas fait évoluer le volume total des subventions annuelles : il est de 30 000 € depuis des années et nous avons réussi à le maintenir à ce niveau.
- Ensuite parce qu'avec ce même volume nous aidons les nouvelles associations qui se sont créées dernièrement.
- Et enfin, parce que toujours avec ce même volume, nous parvenons aussi à aider des associations Angyloises que l'ancienne majorité refusait de subventionner ! Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir.

## DOSSIER: LE COÛT DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### Le tir à l'arc et la polémique entre les deux associations

Contrairement à ce qui est colporté, je n'ai jamais demandé à qui que ce soit de partir et personne ne peut dire le contraire. Avec deux sites, l'un au sous-sol de la salle multifonction et l'autre en extérieur au stade, il y avait fort logiquement de la place pour deux associations, ce qui aurait permis aux personnes intéressées par le tir à l'arc d'avoir le choix entre la compétition et la tradition, ce qui est rare dans une même commune.

Je regrette profondément que le président de la Médiévale n'ait pas compris que nous avions l'opportunité d'offrir aux Angylois la chance d'avoir le choix entre deux disciplines. Il n'a même pas pris la peine d'inviter la municipalité lors de son assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle nous aurions pu faire valoir les arguments qui nous motivaient. Je signale d'ailleurs que la Médiévale n'avait fait parvenir en mairie aucun document, ni la demande de subvention, ni l'occupation des locaux communaux.

D'autre part, à propos de l'autorisation que nous avons donnée de trois ou quatre samedis durant lesquels la salle du sous-sol allait être réservée au club de tennis de table au détriment de la Médiévale, il s'agissait de permettre aux pongistes de programmer exceptionnellement des tournois, ce qui paraît bien dérisoire sur 52 week-ends par an.

En fait, la création d'une nouvelle compagnie d'arc, qu'elle ait été présidée par qui que ce soit, n'était qu'un prétexte à la Médiévale pour rejoindre la compagnie de Bury afin de concrétiser un rapprochement envisagé depuis bien longtemps.

### Qu'est-ce qui gêne certaines personnes ?

Quelques-uns se focalisent sur la nouvelle compagnie d'arc parce que mon fils en est le président. Je leur rappelle qu'il a découvert l'arc avec la Médiévale. Après avoir pratiqué dans une autre compagnie le tir à l'arc traditionnel et voyant que le terrain extérieur d'Angy n'était pas utilisé, il s'est imposé le challenge de pouvoir offrir une nouvelle discipline pour chacun. Et croyez-moi, on ne lui a pas fait de cadeau, même au niveau des instances départementales de tir à l'arc... Et aujourd'hui, plus d'une vingtaine d'archers sont déjà adhérents de la Flèche au vent.

D'ailleurs, je me félicite que mes enfants s'occupent de deux associations communales qui participent au dynamisme du village et concourent à sa notoriété. Car

mon deuxième fils a relancé Le cercle des jeux de réflexion. Cette association est née en 2001 grâce à Jacky Bruiant, conseiller municipal. Parti d'Angy pour raisons professionnelles, il avait laissé la structure, à laquelle nous adhérons déjà, en sommeil dans l'espoir que quelqu'un la reprenne. C'est chose faite. Hormis leur président qui en faisait pourtant partie et l'a peut-être oublié, comment les autres membres de l'UDICA, qui ne connaissent pas cette association, son fonctionnement et ses besoins, se permettent-ils de juger de la pertinence de l'attribution d'une subvention de 500 € pour lui redonner vie, sachant le coût d'un jeu de Scrabble, d'un dictionnaire et de cartes Magic ?

Alors, arrêtez l'hypocrisie ! Pendant des années, de très proches de l'ancien maire étaient avec toute leur famille l'un vice-président puis l'autre président du comité des fêtes, l'association qui touchait la plus importante subvention communale (17 000 €), ce qui n'a jamais ému personne.

Pour ma part, je trouve que les membres des associations Angyloises ont beaucoup de courage et de ténacité pour s'impliquer bénévolement dans de telles structures à notre époque, et je leur souhaite toute la réussite et la reconnaissance possible pour leur investissement à l'égard des habitants.

Je regrette simplement que d'autres, et généralement ceux qui ne font que critiquer, n'aient pas la même volonté de s'engager dans la vie associative de notre village. Et je ne vois pas pourquoi je devrais priver mes enfants de se dépenser pour participer à l'animation de notre commune au prétexte que vous m'avez portée à une fonction électorale.

### Informations sur les associations qui occupent les équipements du stade

#### L'association des chasseurs

Il faut savoir que les chasseurs ne demandent aucune subvention à la commune, mais ils ont toutefois l'autorisation d'utiliser les terrains communaux pour leur activité.

Nous avons accepté leur demande pour réaliser des travaux de protection devant leur local afin de ne plus travailler les animaux au regard des passants. Ces travaux sont exécutés par les membres de l'association, mais le coût des matériaux, environ 1 200 €, est bien entendu à la charge de la commune.

**« Il y a une chose plus terrible que la calomnie, c'est la vérité. »**

*Talleyrand.*

#### La compagnie La flèche au vent

Pour sa création, cette association a reçu une subvention de 2 000 € qui sera fatalement moindre l'an prochain.

#### Le Club de football d'Angy

Cette année, le club de football d'Angy a reçu une subvention communale de 1 700 €.

Mais pour être exhaustif, à cette somme il convient d'ajouter diverses dépenses de fonctionnement du club qui demeurent chaque année à la charge de la commune :

- 1 100 € pour l'engrais et le gazon ;
- 80 € pour la peinture utilisée pour le traçage des lignes ;
- 4 660 € pour la consommation EDF ;
- 1 520 € pour la consommation d'eau.

Et cette année, nous devons ajouter :

- 780 € pour la réparation du petit tracteur pour la tonte des terrains et de leurs abords, ce qui est régulièrement fait par les membres du club ;
- 330 € pour un dépannage électrique.

Ce qui représente près de 8 500 € en plus de la subvention pour la saison écoulée.

Voilà les éléments qu'il me paraissait important de porter à votre connaissance sur les dépenses réellement engagées par la mairie, notamment sur le site du stade. Naturellement, le rôle de la commune est de subvenir au mieux au soutien de ses associations locales.

Aux ragots insidieux, je préfère la vérité des chiffres. Et je n'hésiterai pas à l'avenir à revenir vers vous pour détailler de façon transparente tout dossier que certains tenteraient de présenter sous une forme fallacieuse.



## LES NOUVEAUX SERVICES ÉTOFFENT LES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE

Voici deux ans, la chute du nombre d'élèves dans l'école communale s'apprêtait à menacer l'une des quatre classes. Alors que plus de 100 écoliers la fréquentaient à la fin des années 1990, ils étaient à peine plus de 80 inscrits. L'annonce, dès notre arrivée en mairie fin mars 2014, de l'ouverture d'une cantine a permis d'arrêter cette hémorragie : à la dernière rentrée, 85 enfants étaient scolarisés à Angy. Et grâce au travail mené pour limiter les dérogations, et avec la mise en place d'un service périscolaire pour cette rentrée 2015, nous sommes déjà assurés de compter sur 98 écoliers ! Un effectif qui pourrait encore croître d'ici à septembre.

**La première année de fonctionnement de la cantine a été un succès.** De septembre 2014 à juin 2015, il aura été servi 4 854 repas aux enfants. Nous avons aussi procédé à la mise en place des **temps d'activités périscolaires (TAP)** : ces derniers sont obligatoires pour les communes, mais facultatifs pour les enfants. Nous leur avons proposé quatre activités encadrées par des animatrices afin que chaque jour ils découvrent une discipline différente. Afin que tous puissent en profiter, **leur accès est gratuit.** Et pour cette première année, nous avons eu la satisfaction d'y accueillir les deux tiers des écoliers. Afin de varier les plaisirs, nous allons faire en sorte de sou-

mettre aux enfants de nouvelles pratiques à la rentrée.

**Nous allons encore innover dès le 1<sup>er</sup> septembre avec l'ouverture d'un service périscolaire.** Les enfants pourront être pris en charge le matin à 7 heures jusqu'à l'heure de l'école, puis le soir après les TAP de 16 h 30 à 18 h 45. Le mercredi, ils pourront être accueillis de 7 heures à 9 heures, heure de la classe, ensuite à 11 heures ou 12 heures selon qu'ils restent en soutien ou non, puis à la cantine de 12 heures à 13 h 30 ; le « Mercredi loisirs » prendra le relais jusqu'à 16 h 30, et enfin le périscolaire jusqu'à 18 h 45.



L'installation de ce périscolaire a grandement contribué au retour d'enfants scolarisés à l'extérieur de la commune. Car la rentrée 2015-2016 se présente bien avec 27 inscriptions déjà enregistrées. Financièrement, le retour de 11 enfants qui suivaient leur scolarité dans une autre ville grâce aux dérogations

aura un impact non négligeable en générant une économie pour la commune d'environ 8 000 €. **Cette année, les frais de scolarité (entretien, achat de matériel et fournitures scolaires) s'élèvent à 567,85 € par écolier, soit 40,16 € par habitant.**

L'année scolaire qui s'est achevée a été marquée par la réalisation de quelques travaux : aménagement de l'ancienne salle de bain en buanderie avec l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour l'entretien du linge de la maternelle, remise en peinture de la cuisine qui a été rééquipée pour le repas des institutrices, et de l'ancienne salle des coupes présentant désormais des couleurs vives pour recevoir les enfants des TAP. Et dans les classes de Mmes Castel et Radereau, nous avons changé les tableaux de façon à ce que les enseignantes puissent y écrire avec des feutres effaçables. D'autres aménagements auront lieu pendant les vacances sur lesquels nous reviendrons.

Enfin, rappelons qu'en ce mois de juillet le centre de loisirs va fonctionner pendant quatre semaines avec péricentre matin et soir, et cantine le midi.

**Patricia CALLARD**  
2<sup>e</sup> adjointe au maire  
Chargée des affaires scolaires

## SUCCÈS DE LA PREMIÈRE FÊTE DE LA MUSIQUE

Mission avait été confiée à Christophe Gaine, président du comité des fêtes d'Angy, d'organiser samedi

trouver chaussure à son pied car les intervenants ont proposé des styles musicaux variés, musette, funk, pop rock, blues et même des reprises des Beatles, des Rolling Stones et des succès de Georges Brassens. Les membres de la chorale d'Angy, créée en début d'année, se sont aussi glissés sur scène pour interpréter quelques chansons. Au fil de l'après-midi, le public s'est fait de plus en plus nombreux, au point de concentrer ponctuellement plus de 200 personnes sur la place. Quatre structures gonflables de la société Airetplay étaient destinées aux enfants jusqu'en soirée. Le service de restauration a été pris d'assaut en fin de journée, les

bénévoles du comité des fêtes devant préparer 200 merguez et saucisses, et 60 kg de frites. Vu son succès, cette première manifestation du genre, qui a attiré plus de 600 personnes des environs, est amenée à être reconduite.



20 juin, place de la Mairie, la première fête de la musique à Angy. Dès 12 heures, les spectateurs ont pu applaudir le premier duo. Car grâce à la société Pro'logic sono, onze groupes se sont succédé jusqu'à minuit ! Chacun a pu

trouver chaussure à son pied car les intervenants ont proposé des styles musicaux variés, musette, funk, pop rock, blues et même des reprises des Beatles, des Rolling Stones et des succès de Georges Brassens. Les membres de la chorale d'Angy, créée en début d'année, se sont aussi glissés sur scène pour interpréter quelques chansons. Au fil de l'après-midi, le public s'est fait de plus en plus nombreux, au point de concentrer ponctuellement plus de 200 personnes sur la place. Quatre structures gonflables de la société Airetplay étaient destinées aux enfants jusqu'en soirée. Le service de restauration a été pris d'assaut en fin de journée, les



## LE MAIRE RAVIVE LA FLAMME A L'ARC DE TRIOMPHE

Chaque mois de mai, les membres de la section UMRAC de Bury et ses environs, présidée par Jean-Pierre Dezord aussi membre de la fédération nationale des Combattants de moins de 20 ans (les engagés volontaires), se rendent à l'Arc de Triomphe à Paris pour participer au ravivage de la Flamme sur le tombeau du Soldat inconnu. Pour un nouveau rendez-

vous avec l'Histoire mardi 19 mai, cinq porte-drapeaux (Bury, Mouy, Souvenir français d'Angy, Combattants de moins de 20 ans, Combattants volontaires) et une demi-douzaine d'invités, dont Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, et Alain Martin, premier adjoint, se sont retrouvés à 18 heures, avenue de la Grande-Armée bloquée pour la circonstance à la circulation, afin de

gagner à pied la place Charles-de-Gaulle. Guidés par le général François Compain, vice-président de l'association de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, et accompagnés par une quarantaine de jeunes de l'Epide de Saint-Quentin (Aisne) et une trentaine de jeunes de Poissy (Yvelines), une vingtaine de porte-drapeaux de toute la France ont entouré la tombe face aux officiels. Ceux-ci ont déposé à tour de rôle une gerbe de fleurs, notamment la députée de Marmande (Lot-et-Garonne), les maires de Poissy et Achères (Yvelines), la maire d'Angy ou encore le président national des Combattants de moins de 20 ans. Formant une chaîne en se tenant par l'épaule, les personnalités ont ranimé la Flamme. Puis, elles ont salué les invités et les porte-drapeaux, et ont signé le Livre d'Or sous le regard des nombreux touristes.

### LE CHANT DES PARTISANS AU 8 MAI



Dès 11 h 15, vendredi 8 mai, les participants à la cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939-1945 se sont regroupés devant la salle multifonction. Plus de 90 personnes ont ensuite pris la direction du monument aux morts derrière les drapeaux des associations patriotiques et celui de la compagnie d'arc La flèche au vent. Elus, anciens combattants, membres du détachement des sapeurs-pompiers, représentant de la gendarmerie de Mouy, responsables d'associations locales et simples habitants ont entouré la stèle au pied de laquelle des enfants ont déposé trois gerbes. Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, a invité chacun à observer une minute de recueillement avant la Marseillaise. Puis, elle a donné lecture du message du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, Jean-Marc Todeschini. Après les sonneries réglementaires, le Chant des partisans a été interprété. Puis le maire a convié l'assistance à se rendre à la salle multifonction pour partager le verre de l'amitié.

## L'UMRAC EN CONGRÈS A BURY ET ANGY

Le dimanche 21 juin, en matinée, l'UMRAC de l'Oise (union des mutilés, réformés et anciens combattants) a tenu son 89<sup>e</sup> congrès départemental à Bury sous la présidence de Roland Guillaux. Après quoi, suite à la demande du président de la section de Bury, Jean-



Pierre Dezord, plus de deux cents participants sont venus à Angy. Ils ont assisté à une émouvante cérémonie au monument aux morts, se sont vu offrir le verre de l'amitié par la municipalité, avant de gagner la salle multifonction où leur a été servi un

repas dans une ambiance très conviviale.

## INFOS DIVERSES

### Les scouts en renfort pour préparer l'église à sa réouverture

Armés de balais, de chiffons et surtout de courage, deux douzaines de personnes ont nettoyé l'église Saint-Nicolas d'Angy le dimanche 17 mai. Des membres du comité des fêtes et de La flèche au vent, ainsi que des élus et des bénévoles, ont reçu le renfort apprécié des scouts de Mouy dirigés par Samuel Vignaud et Colombar Fontaine. Durant l'après-midi, ils ont dépoussiéré, astiqué, ciré et rendu flambant neuf l'édifice religieux qui sera rouvert au public fin septembre. Un goûter de remerciement, avec boissons et gâteaux, attendait au jeu d'arc le groupe, lequel a ensuite pu bénéficier d'une petite initiation à l'arc droit.



### ◀ Enfin le soleil à la brocante du football

Pour son troisième vide-greniers le dimanche 21 juin, le club de football du FC Angy a bénéficié d'un invité de marque très attendu : le soleil. Après deux tentatives pénalisées par la pluie, cette année les visiteurs ont pu déambuler par un grand beau temps. Soixante-dix exposants s'étaient disposés rue du Stade et jusqu'à l'église, offrant 370 m de bonnes affaires. Et les plus gourmands ont pu compter sur les traditionnelles moules-frites ainsi que sur les hamburgers maison.

### Les écoliers à la fête ▶

Organisée par les parents d'élèves et les enseignantes, la kermesse de fin d'année s'est déroulée dans la cour de l'école communale samedi 27 juin. Sous le soleil, des dizaines de parents et de grands-parents se sont d'abord installés pour assister en matinée à un spectacle de théâtre interprété par les élèves dans leurs décors. Puis, la journée a été rythmée par des chants, une tombola, et les habituels stands dont les bénéficiaires permettront d'alimenter la coopérative scolaire.



## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

**Samedi 5 septembre** : épreuve de tir aux peluches ouverte à tous au jeu d'arc.

**Samedi 26 septembre** : inauguration de l'église Saint-Nicolas.

**Samedi 3 octobre** : 1ère journée des associations angyoises.

**Jeudi 29 octobre** : soirée Halloween.

**Vendredi 30 et samedi 31 octobre** : soirées spectacle « Les années 1980 ».

**Samedi 7 novembre** : bénédiction du jeu d'arc.

**Mercredi 11 novembre** : cérémonie patriotique.

Bulletin municipal d'ANGY  
Mairie, 4, place Henri-Barbusse,  
60250 ANGY

Directeur de la publication:

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation:

Mairie d'ANGY

Tirage: 530 exemplaires

Diffusion: juillet 2015